

Armeé.

1929.

MM.

Comte d'ALSACE, prince d'HENNIN.

BERGER (Pierre).

Comte de BLOIS.

Général BOUQUET.

Comte de MET.

DANIEL, INCENT.

DU MONT (Charles).

REY.

LEON CAVILLON.

LE GUA.

Gaudin

Comte d'HARCOURT.

HAYEZ.

Général HIRSCHAUER.

JOVELET.

DE LANDEMONT.

LEBERT.

MM.

LEBRUN (Albert).

LEGOURTHIER. *à l'enseigne*

LOUBAT.

DE LUBERSAC.

MAUGER.

MENIER (Gaston).

MESSIMY.

MORAND.

PAUL PALISSE.

PENANCIER.

PUG.

REMY.

RENÉ RENOUF.

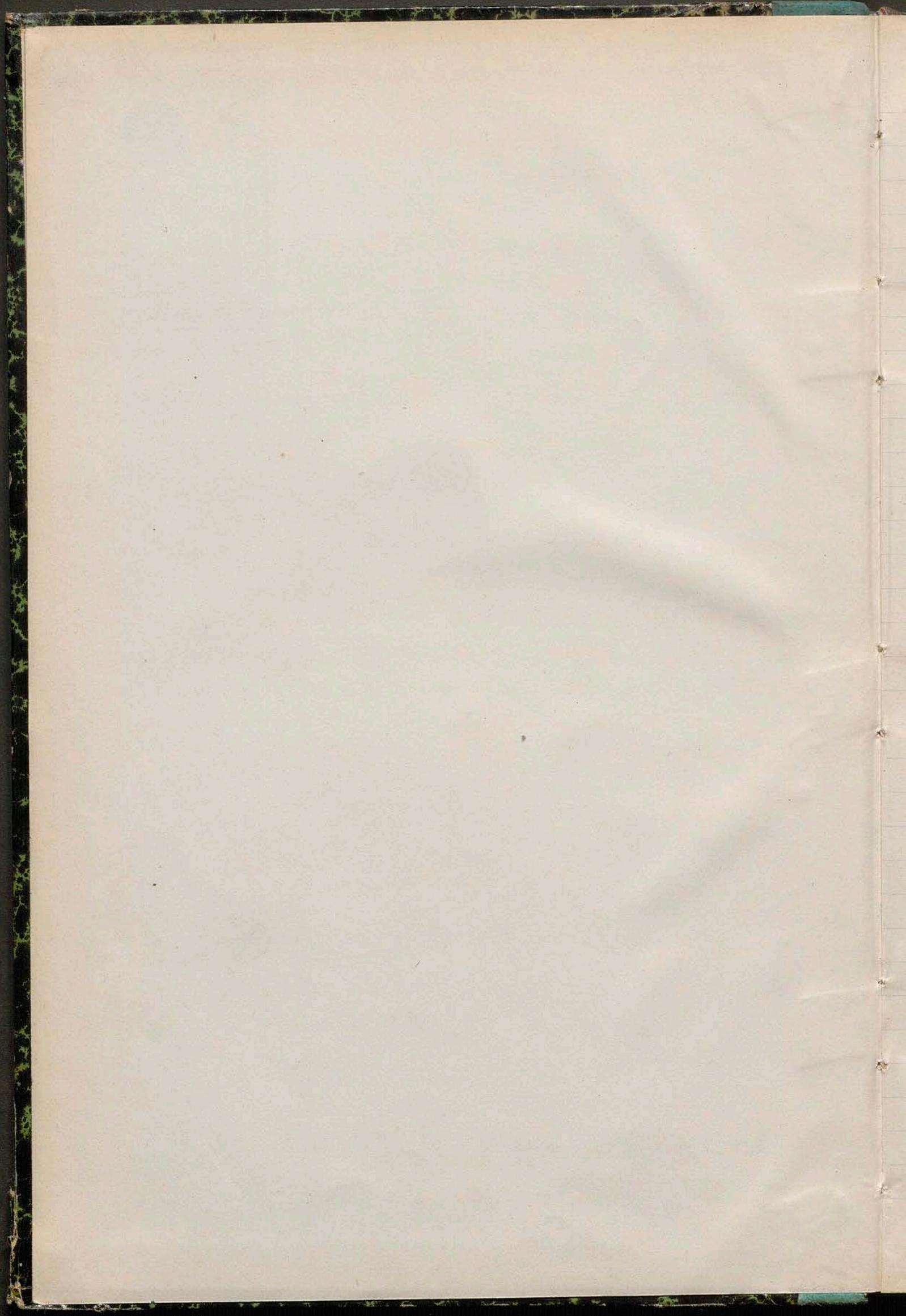
RICHARD (Jean).

SABATERIE.

SIRKJOL.

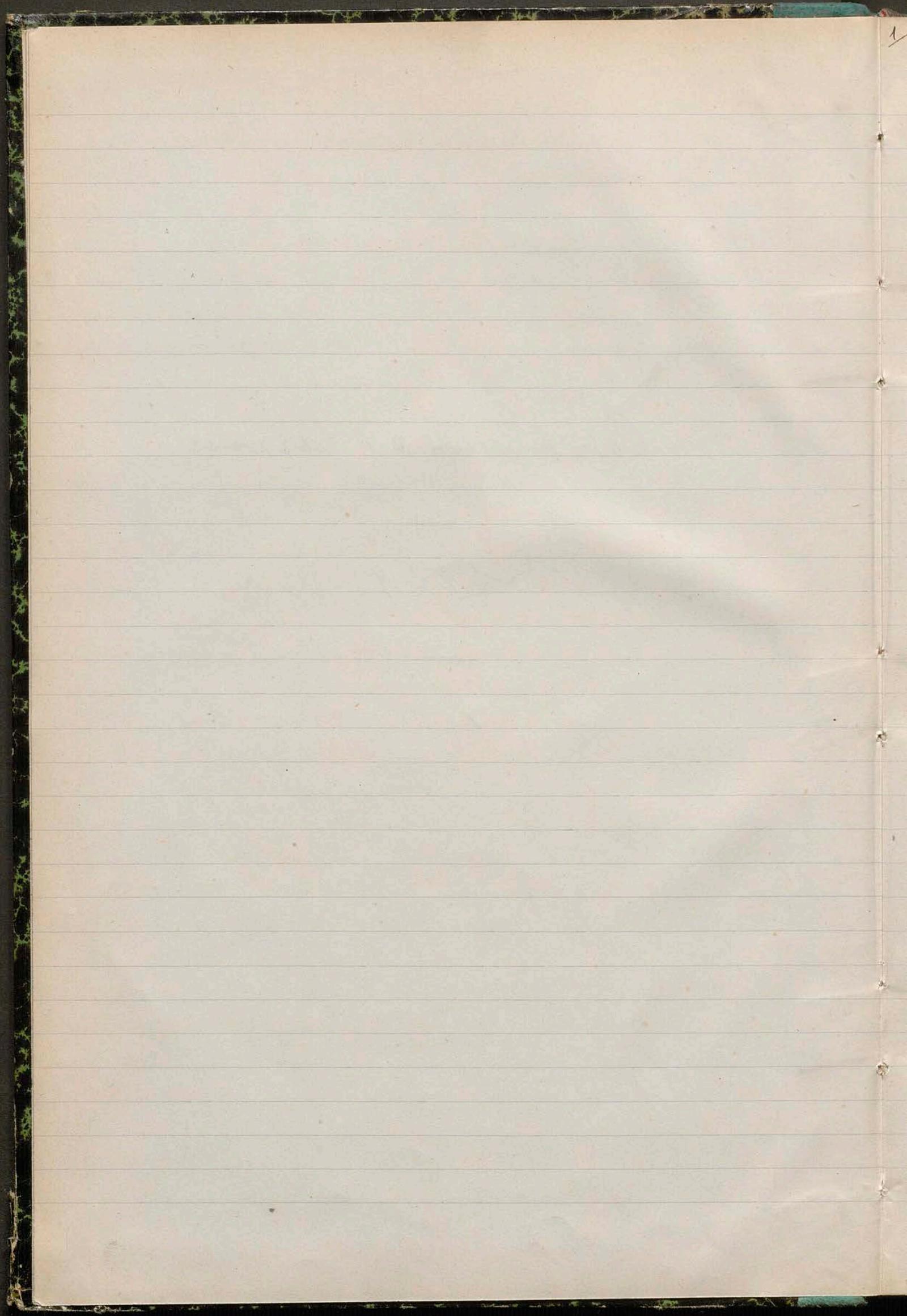
Général STUHL.

VOILIN.



Commission à l'armée

—
1929.



Séance du Vendredi 29 Janvier



Présent : Mm. Lebrun, S. Menier, Morand, Mange, Suis, Lecourtier, Duprey, Loubat, d'Albressac, M. l'Horvart, M. l'Alsac, Pelissé, Berger, Menamy.

La séance est ouverte à 17^h30

I. Présidence de M. l'ct^e S'Alsace, président S'âge.

Réélection
du Bureau

M. l'Président - nous allons procéder à la désignation des membres du Bureau de la Commission pour l'année 1929. Je vous propose, avec leurs collègues, de réclamer pour acclamation le Bureau suivant. (Appellement général).

Sont ainsi désignés :

Président ...	M. Albert Lebrun
Vice Président ...	Mm. Gaston Menier
	Pierre Berger
Secrétaires	Mm. l'ct ^e S'Alsace
	P. Pelissé.

M. l'Président - J'insiste M. Albert Lebrun - vote pour le plan au fauteuil de la présidence (Appel unanime)

II. Présidence de M. Albert Lebrun.

Allocation
à M. Albert Lebrun

M. Albert Lebrun prononça l'allocution suivante :

Allocution de M. Albert Lebrun.

Messieurs,

Laissez-moi tout d'abord, au nom de nos collègues du bureau, que vous venez de réélire, et au mien, vous dire une fois de plus notre gratitude pour la confiance dont vous voulez bien nous honorer. Nous nous efforcerons de continuer à la mériter par notre application dans la préparation et la direction de vos travaux.

Vous me permettrez d'adresser nos salutations cordiales à nos nouveaux collègues : MM. Loubet, Moraud et Pin, dont l'entrée dans notre commission lui sera utile à plus d'un titre, et de dire à notre collègue, M. Hervey, un ancien de la commission de l'armée, qui y a tenu une très large place, combien nous remercions son départ volontaire.

L'an dernier, ici même, je vous disais que l'année qui commençait verrait une activité particulière de la commission de l'armée. Nous étions en effet saisi du projet de loi sur l'organisation générale de la nation pour le temps de guerre et nous savions que la Chambre devait nous envoyer bientôt les deux autres projets de loi organiques, sur le recrutement et sur les cadres et effectifs.

» Grâce à une activité particulière de nos rapporteurs et de toute la commission, ces projets ont pu être rapportés devant le Sénat et votés par lui ayant la fin de la session ordinaire.

» Par ailleurs, en cours d'année, d'autres projets ont été étudiés et votés. Je cite notamment ceux sur le statut des sous-officiers de carrière, sur le statut du personnel navigant de l'aéronautique, sur l'avancement dans l'armée, sur les emplois réservés aux anciens militaires et, tout récemment, ceux sur le fonctionnement des officiers d'administration dans les armes et sur l'avancement et la limite d'âge des officiers d'administration de l'intendance et du service de santé.

» Assurément, l'année qui commence nous apportera une activité législative moins intense. Les grandes lignes du nouveau statut de l'armée sont désormais fixées; il ne s'agit plus que d'une mise au point des parties accessoires. Je voudrais bien que nous profitions de ces loisirs relatifs pour porter nos regards sur d'autres questions non moins essentielles à la défense nationale; je veux parler de celles qui touchent aux approvisionnements en armes, matériels et munitions.

Plusieurs collègues ont bien voulu accepter de nous faire un rapport sur les armes portatives, sur les matériels d'artillerie, sur les pou-

dres et explosifs, sur la défense contre les gaz, sur les ressources de notre aéronautique, etc., etc... Je les prie de reprendre leurs études au point où ils les ont laissées et, après une mise à jour, de nous apporter les résultats de leurs investigations, soit pour nous rassurer et nous permettre, le cas échéant, de rassurer le Sénat, si elles sont favorables; soit pour nous alerter et nous mettre à même de remplir notre devoir de contrôle, si elles sont moins satisfaisantes.

Nous continuerons ainsi, sous l'œil bienveillant et attentif de M. de Freycinet, dont le portrait si vivant a été fixé aux murs de votre salle en cours d'année, à remplir la hante et patriotique mission à laquelle la commission de l'armée du Sénat est toujours demeurée fidèle.

(Applaudis. unanimes).

Fortifications de:
Lisieux
Toulon
Toulon
—

M. Messimy donne lecture de trois rapports
tendant à l'adoption de projets de loi relatifs aux fortifications de:
1. Lisieux
2. Toulon
3. Toulon.
Ce rapport doit être adopté.

Budget
de la Guerre

M. Mauger — Je tiens à exprimer la voie
que la Commission de l'armée penche un peu plus
à l'avantage dans l'étude du budget de la guerre.

M. le Président — Je suis d'accord. D'ailleurs,
notre proposition rejoint d'assez près celle que je faisais
tout à l'heure en prenant place à la présidence. Le point d'
écart des travaux de nos Rapporteurs sur les questions de matériel
pourrait être la fraction du budget de la guerre qui concerne
l'objet de leur rapport. (Portion !)

Création
du Ministère
de l'Air.

M. de Lapeyrière — Vous avez tout à l'heure, monsieur
le Président, dit, dans votre allocution, quelques mots de l'acte
aéronautique. Je veux pour ma part que l'acte le rattache
à l'aéronautique militaire au Ministère de l'Air.
Nous ne nous trouvons en force en partie à propos d'ici pour
la solidarité du Ministère de la guerre dans une question que
je considère comme très grave. Ainsi, par exemple, si très heureux
que nos entretiens M. le Ministre de la guerre avec vous
ne furent d'après le projet d'organisation dont il s'agit.
N'oublier pas que déjà, en 1918, le Lloyd George avait
proposé à la France la création d'une armée de l'air autonome.
La réponse négative du Maréchal Pétain fut concluante.

M. le Président — L'audition du Ministre de la
guerre ne devrait pas, à mon avis, perturbante. Le gars-
tissu a été délibéré au Conseil des ministres. C'est à la Prési-
dence du Conseil qu'il faudrait entendre.

M. de Lapeyrière — Fort, mais il ne faut pas tarder.

M. le Président — Avez-vous tout mesuré, je

2

crois que le moment n'est pas favorable. La discussion
qui a eu lieu en séance publique a fait apparaître au
Sénat une majorité très décidée et très forte. Peut-être
serait-il sage de laisser apparaître à l'ordre quelques uns des
inconvénients que comportera la réforme réclamée.

N'oublions pas que la proposition de la Commission
pour les demandes qu'il jugerait tout à fait.

M. René Berger — M. d'Hubersac nous a
permis de faire un exposé préalable de la question, qui nous
aiderait à prendre une décision en connaissance de cause.

Il en est à mon avis décidé.

M. Mangu demande que le volume du budget
de la guerre soit, chaque année versé aux archives
de la Commission (adopté).

Le siège est levé à 18^h 20'

Séance du mercredi 27 février.

Présidence à M. Gaston Menier Vice-Présid.

Membres : Mm. G. Menier, M. Hirschauer, Carillon, Manger, Loutat, Joret, M. Bourgeois, M. Labeau, Gallot, Feuga, Berge, Hayes, Pétine, C. J. Harcourt.

La séance est ouverte à 15 heures

Désignation
de Rapporteurs

Sur désignation comme Rapporteurs :

M. le Gé. Bourgeois pour le projet de loi modifiant
l'art. 31 de la loi de recrutement (École).

M. Carillon pour le projet de loi relatif à l'aliénation
de l'enceinte de Calais

M. Manger pour le projet de loi modif. le loi du 19
Juillet 1884 sur les école militaires préparatoires.

Commission
de l'air.

M. le Président — Dans la séance du 21 février
le Sénat a donné son adhésion à un procès d'exception
à désigner 36 membres de la Commission de l'air
qui vont s'entretenir. Il faut de nos grands comissaires,
dont la Commission de l'armée, disent-ils pour par-
mieux, nommer 4 candidats, sur le choix sera ensuite
loué à la ratification du Bureau.

C'est un procès d'exception qui n'a d'ailleurs rien d'officiel.
Mais j'avois qu'il courait dans l'opinion, qu'il évoquait
des projets qu'au contraire nous connaissons candidats de la
Commission de l'air.

M. le G^é Hirschauer — Je propose que nous désignions
M. Gaston Menier, M. le G^é Bougeois, M. Lubersac
et M. Brugy.

Le ma, pour ma part, présenté pour Comptes Finances
et M. Menier pour l'Etat pour la C^o des Colonies

M. Lubersac — M. Menier m'a fait charge
de présenter officiellement la candidature. Je ne puis
sme me rallier à la proposition de M. le G^é Hirschauer que
si j'ai la certitude que M. Menier sera proposé par le
C^o des Colonies.

M. le G^é Hirschauer — Nous ferons le nécessaire
auj^ord^h pour que l'Etat
soit nommé par la C^o des Colonies pour qu'il soit ainsi

Le p^{ro}p^{ri} de M. le G^é Hirschauer est adopté.
M. Gaston Menier, G^é Bougeois, Lubersac et
Brugy sont en conséquence désignés.

Fortifications
à Calais
—

M. Cailloux Soum lecture des conclusions à
son rapport tendant à l'adoption du projet sur l'aliénation
du front de mer des fortifications à Calais.
adopté.

Article 31 de la
Loi de recrutement
(3^{es} Etats)
—

M. le G^é Bougeois Soum lecture des conclusions
de son rapport tendant à l'adoption du projet de loi modif.
l'art. 31 de la loi de recrutement (3^{es} Etats)
adopté.

Organisation
défensive de nos frontières
—

M. Hayez — Je veux demander d'attirer
l'attention à la Commission de l'armée sur l'absence
absolue de terrains à l'enseinte sur notre frontière du Nord.

La population du Nord, qui est toujours la victime des invasions, manifeste une émotion croissante et très justifiée au point de vue de ce qu'il est de chose dans six ans après la fin des hostilités.

M. le Gén. Hirschauer — J'appelle l'intervention de notre collègue — Je suis même déjà intervenu auprès de la Direction de Sûreté pour faire arrêter tout état de défense de nos frontières. Il m'a été répondu que, quant à présent, il y aurait 5 lots de routes et 2 voies de 60 tonnes en adjudication et quelques bâtonnages dans le régime du Rhin. Et c'est tout. Nous avons demandé, nos collègues de l'Etat et moi, que les travaux soient effectués en lisant le moins possible les intérêts des propriétaires affectés et en s'efforçant de concilier, dans la construction des voies de communication, les besoins de la Stratégie et ceux de la vie économique du pays.

En ce qui concerne les bâtonnages, il y a en contre eux de violentes attaques de tribune et le charbon, en particulier de M. Pierre Cot, qui voudrait que l'on fit de simples tranchées avec des fils à fer barbelés. Je ne suis pas d'accord, car la prochaine guerre ne ensemble probablement pas à la dernière.

Les Allemands préparent manifestement de maintenant un "coup de poing" par de grands travaux facilitant les transports. Il y a là un danger d'autant plus grand pour nous que notre armée de demain ne vaudra pas celle de 1918.

À mon avis, le coup de poing allemand comportera une attaque française sur Brie et une attaque à longue distance par avion pour détruire le moral du pays.

M. le Président — Vous nous rappelerz tous l'important exposé que nous a fait à ce propos M. Charles Dumont.

Je n'ai pas en connaissance que cette communication
ait eu aucune suite. Toutefois la question est assez grave
pour nous inquiéter.

M. St Hensscher - Je pense à peu près que les
troupes belges sont indéniablement sur notre frontière.

M. P. Berger - L'ordre actuellement donné
aux troupes d'armée du Rhin est de veiller et attendre
le renfort. Il ne faut pas le minimiser que les renforts
mettront huit jours pour arriver.

M. Maugé - La façon dont les Allemands
aménagent leurs routes sur la frontière est inquiétante.
Avec leurs services de transport automobile, ils tournent
de route un parti tel qu'ils pourraient suffire
à leurs communications même si les voies ferrées étaient
détruites.

M. Hayez - J'estime que dans ce question
la Commission de l'armée a une compétence
particulière, et qu'il doit la mettre en contact avec le
G. d. Gouvernement.

M. Carillon - Je tiens à rappeler ce qui
couvre le dernier exposé fait devant la Commission
par M. le G. d. Debucy. M. Jorelet ayant posé une
question sur l'avancement des travaux de fortification
dans la région du Nord, M. l'ainé lui a demandé de
ne pas insister, à cause de la part qui incomberait à
la Belgique au cas d'une défense à deux & côte.

Personnellement, j'ai insisté. Le G. d. Debucy
m'a alors donné quelques indications. (L'attention d'un

9

alliance avec le Belgique a été récemment démentie officiellement. Quelle serait donc la situation avec cette hostilité ? Les populations du Nord sont très inquiètes parce qu'elles ont toujours été sur le route des invasions. Le Gén. Debeney nous a dit que la question n'est pas à l'étude, mais que la fortification de la frontière Nord est très difficile en raison de la nature du terrain. J'ai objecté que les Allemands ont de admirablement utilisé ce terrain pendant la guerre. On peut donc à fortiori la faire en temps de paix. On l'a dit d'autant plus que la production en bois, si variée et si importante, nous serait indispensables surtout en temps de guerre.

Quant à la Belgique, les événements de 1914 ont prouvé que même un accord précis avec elle ne peut l'assurer. Le Gén. Debeney nous a assuré qu'il actionnerait les études entreprises. Il serait, je crois, opportun de le lui rappeler. De plus le fait de ne pas fortifier cette frontière du Nord laisserait naturellement croire à une alliance avec le Belgique, ce qui serait gâcheux.

N'oublions pas que tous nos départements frontaliers connaîtront, au cas d'utilisation, un trafic extraordinaire. Les routes de transversant insuffisantes. Puisque le Ministère des Travaux Publics a été très considérable pour les routes, nous pourrions suggérer au Gouvernement d'en réservé une part importante aux routes des départements frontaliers.

De toute façon, il faut rétablir le contact avec le gouvernement.

M. le Président — Je suis tout à fait de votre avis.

M. Hayez — Le Ministre du Transport, en 1914, signala les dangers de l'invasion allemande. Il ne

faudrait pas laisser la réforme au danger immédiat. Pour y parer, c'est au Président du Conseil que nous nous nous adresser et non pas à l'lement au ministre de la Guerre.

Mr le G^é de Blois - J'ai été à peu près seul jusqu'ici à intervenir au Parlement sur cette grave question. Mais les représentants du Nord sont plus qualifiés que moi pour intervenir auprès du Gouvernement et c'est sur eux.

M. Berger - Ces déclarations de M. le G^é de Blois, malgré toute la sympathie qu'il a exprimée pour les populations du Nord, ne m'ont pas paru suffisantes. Elles étaient trop courtes et parfois imprécises. Il croit, qu'en réalité le Gouvernement ne soit pas décidé à fortifier nos frontières du Nord, et je répète que la Commission d' l'armée a à ce vu toute la responsabilité.

Mr le Président - Pour donner une réaction à la discussion qui vient d'avoir lieu, notre Bureau pourra se rendre auprès de M. le Président du Conseil et, au nom de l'ennemisité de la Commission, le prier de venir devant nous, accompagné du ministre de la Guerre.

Il en est ainsi décidé.

Le décret est brouillé à 16^h 15'

Séance du Jeudi 7 mars.

Présidence de M. Albert Lebrun.

Présents: M.M. Lebrun, G. Menier, Berger, Lebel, Manger, Combat, de Blois, Gallot, et l'Harcourt, Chalmet, G. Bourgeois, St. Hirschauer, Sirey, Job.

La séance est ouverte à 15^h.

Fortifications de
frontière.

Visite à M. le Président
du Conseil

—

M. le Président — Je donne la parole à M. Gaston Menier pour qu'il rende compte à la Commission de la visite qu'il a faite avec M. Berger à M. le Président du Conseil pour l'entretien à la question de la fortification de nos frontières.

M. Gaston Menier — Nous vous donnons en effet rendez, M. Berger et moi, chez le Président du Conseil, qui nous a reçus en présence de M. Lainé. Nous avons eu la bonne fortune d'arriver avec nous, notre Président M. Lebrun, vendredi la veille au soir de son voyage en Afrique.

Nous avons exposé à M. le Président du Conseil ce qui avait été dit au cours de la dernière séance de la Commission de l'armée.

Il nous a répondu que, dans les circonstances actuelles, son audition par la Commission ne lui paraissait pas à imposer. Nous avons insisté en invoquant l'épuisement de la population du proc. mais M. Lainé a refusé notre invitation.

Il nous a donné quelques indications sur l'état s'accordement des travaux de fortification entrepris.

vous vous regrettiez de ne pouvoir obtenir davantage, tout en comprenant fort bien que la question est à nature à soulever quelques émotions au point de vue international, et qu'il doit être traité avec énergie.

Le Président du Conseil reçut d'ailleurs volontiers, nous et il dit, en visits individuelles les membres de la Commission qui désiraient s'entretenir avec lui de la question.

M. Pierre Berger - Je n'ai rien à ajouter à l'expol. à Valenciennes, que vient à faire M. Gaston Menier, si non, que notre entretien avec M. Sincère a porté surtout sur l'insuffisance des moyens défensifs dans le régime de Metz et leur absence totale dans le régime du Nord.

M. le Président du Conseil a eu également, nous ne pouvons savoir le com. à l'armée, la répercussion que pourraient avoir les déclarations au point de vue international et les instructions régulières qui pourraient se produire dans la presse.

vous aviez insisté en rappelant le fait d'organisat. défensive qui existait dans le Nord en 1914. Mais M. Sincère nous a répondu que rien ne prouve que le bataillon polyvalent débute la prochaine guerre à l'heure à nouveau dans la région de Charleroi. De plus, a insinué l'a insinué M. Gaston Menier, il a convié ses collègues qui l'avaient s'entretenir avec lui à venir le trouver dans son cabinet.

J'obtins donc que ceux d'entre nous qui la question intéressent plus particulièrement, ces collègues de l'Est du Nord par exemple, soient demander une nouvelle audience à M. Sincère et obtins de lui la réponse suivante.

M. Ch. & Belin - Je m'étais également précédemment mis au p. à M. le Président du Conseil. Il m'a répondu alors que tous les membres du Conseil Supérieur de l'Instruction ne s'étaient pas encore mis d'accord sur la question

d l'organisation défensive de nos frontières.

En réalité, il n'y a à l'heure actuelle rien à faire, et M. Bincari ne pourra rien nous dire de précis. Il n'y a pas assez d'armes pour organiser à la fois la frontière l'Est et celle du Nord, et c'est vers l'Est que s'est porté l'effort à notre état-major.

M. J. Bourges - Je suis aussi d'avis sur la question en est au même point qu'il y a un an.

C'est très grave, surtout après la révolution de M. Charles Dumont. Quelle que soit la guerre de demain, fût-elle surtout aérienne et chimique, il faudra toujours occuper le terrain et le conserver. Il faut donc à tout prix éviter qu'en cas de guerre notre territoire soit envahi et que le combat ait lieu chez nous.

M. S. Menier - Je n'ai pas manqué de signaler à M. le Président du Conseil l'émotion que nous avions causé l'après de M. Charles Dumont. La construction de nouvelles voies ferrées servit sans doute l'ennemi au p't de vue stratégique.

M. le G^{er} Hirschauer - Il y a actuellement sur le frontière de l'Est un des chantiers de construction de routes. La Commission de l'armée a une grosse responsabilité engagée. Nous devons agir tout de suite. Le formidable danger d'un coup de poing de l'Allemagne des Morts ne doit pas être perdu de vue.

M. Ribert - Je suis très ému par tout ce que j'ai entendu. Quoiqu'il en soit, c'est une responsabilité au Gouvernement et non à la Commission de l'armée à prendre la responsabilité.

M. le Président — Je tiens à ajouter ceci monsieur quelques mots.

La responsabilité de la Commission de l'Armée est largement couverte et mise hors de cause par les très nombreuses interventions qu'elle a faites auprès de M. le Ministre de la Guerre et les très nombreuses auditions qu'elle en a obtenues. Notre action a donc été extrêmement vigoureuse et tenace.

Quant à la question de fond, elle a été soulevée par nos collègues du Nord. Mais des avis étaient pouvant leur être donné en quelques mots et j'en ai fait leur avis à monsieur M. Cavillon.

En réalité, il faut que la Commission de l'Armée ait un plan déterminé et ne s'en écarte pas. J'ai relevé très soigneusement les comptes rendus de nos auditions de M. Génibet. Il en ressort qu'il a été délibérément déclaré et admis qu'un seul point était à fortifier immédiatement : la ligne de Metz. La dernière personne n'a protesté.

Le général Debelleix a formellement indiqué que le premier objectif devait exclusivement affecter la mise en état de défense de la région de Metz et que ce serait seulement plus tard, dans deux ans, qu'on s'occupait de la frontière du Nord.

Le plan est pris. Si la Commission veut le changer, qu'elle le dise. Elle a la liberté. Mais si elle continue à penser que ce plan est le meilleur, si l'on demande insinuant de ne pas s'en écarter.

Ceci dit, une autre question, tout différente, reste à régler. Les 340 millions votés pour l'allocution pour les travaux de fortification, à exécuter cette année. Sont-ils activement et effectivement utilisés dans la région de Metz ? Cela nous devra nous inquiéter, et

15

malheureusement, ^(quelques raisons) j'ai ~~eu~~ de croire que sur le point il n'y ait pas lieu d'être complètement satisfait.

des modifications de terrain heure dans les plans des fortifications avaient entraîné des retards dans les adjudications. Ainsi j'aurai proposé de désigner deux d'entre nous pour examiner sur place où en sont les travaux et si par exemple les trois forts prévus ont bien fait l'objet d'adjudication. (Avant-projet général).

Désignation d.
deux membres du CB
pour l'examen du plan
des travaux de fortification.

M. le Gén. Hirschauer et M. Piem Berger sont désignés pour cette mission.

M. l'Abbé de Blois — Cette sollicitation, en sonne satisfaction, car je tiens à le dire, la déclaration de St. Debeney ne m'avait pas fourni les apports les plus désirables. C'est à ce sujet que j'aurai, lors de la discussion du budget de la guerre, j'étais réservé, en séance publique, sur cette question de la défense de la frontière du Nord.

Désignation
de rapporteurs

Sont désignés comme Rapporteurs :

M. Berger pour :
1/ Le projet de loi autorisant la vente des poudres de St. Fons.

2/ Le projet de loi relatif à la cession des fortifications déclarées de Villefranche & Conflent.

M. le Gén. Bourgeois pour la partie de la loi concernant le renvoi anticipé des militaires de la retraite de la classe 27.

Enquête sur
les décis & soldats
en Rhénanie

M. le Président — Il me sera à entendre la com-

minion d'une dernière question :

Comment vous le savez, deux députés, M. le Colonel Picot et M. le Dr Lechin ont été désignés par le Comité de l'armée de la Chambre pour faire partie d'une commission chargée d'enquêter sur les faâcheux événements qui viennent de se produire en Rhénanie à la suite de la très grave épidémie de grippe. Peut-être estimerez-vous - et ce qui vaudrait, je crois, dans les vues de M. le ministre de la Guerre, qui m'a saisi de la question - qu'il conviendrait que deux membres de la Commission de l'armée de Sénat fussent également désignés pour faire partie de cette commission d'enquête. (Assentiment)

M. M. Gallet et Troubat sont désignés pour faire partie de la Commission d'enquête qui va se rendre en Rhénanie.

Le Seance et levé : 18⁴30

Séance du mercredi 13 mars.

Présidence M. Albert Lebrun.

Présent: MM. Lebrun, Sallat, Troubat, Gobert, Caillet, Renault, Le Tancenmont, Dauga, St Hirschauer, Joret, Moreau, Bezier, St Boniface, Chalmette, St. Monin, Ruis, Cte d'Harcourt, Ct d'Bliss, Mangin

La séance est ouverte à 14 h. 30

Résultat

de l'enquête sur
la mort d'un militaire
survenu en Rhénanie

M. le Président — La parole est à M. Gallot
pour nous rendre compte de la mission qu'il vient
d'accomplir en Rhénanie avec M. Troubat

M. Gallot — Après avoir été chargé par le
Commandement de l'armée au cours de la dernière séance,
nous nous sommes joints à nos deux collègues de la Chambre
le Colonel Picot et M. Pichot chargés également d'exa-
miner sur place l'état sanitaire des troupes de Rhénanie
et d'examiner si des fautes n'avaient pas été commises
par le commandement ou le service de santé au cours de
la grave épidémie de grippe.

Notre mission a été remplie avec toutes les garanties
désirables et l'indépendance. Le Colonel Picot qui, partout,
a interrogé lui-même les soldats, en les mettant à l'aise,
s'est toujours adonné à eux hors la présence des grades.

Nous avons, au tout d'abord constaté que le direc-
tum du service de santé s'était déjà préoccupé, à la fin
d'1928, de l'état sanitaire des troupes de Rhénanie. M. le
militaire général Laromme, directeur du service de santé en
Rhénanie, avait fait au début de l'hiver une inspection

minutieuse des garnisons et avait donné les instructions appropriées. Il a pu constater que tous les chefs de corps étaient particulièrement soucieux de l'hygiène et de la santé des hommes.

Le 27 déc. 1928, en présence d'un certain fléchissement de l'état sanitaire et devant les rigueurs de l'hiver, le directeur du Service de Santé de l'armée du Rhin envoiait une nouvelle circulaire rappelant et précisant les mesures prescrites.

En fin Janvier et au début de février, la situation sanitaire devint plus mauvaise en raison de l'épidémie de grippe. Le personnel sanitaire se trouva alors très surmené. Et il convient de louer le dévouement avec lequel le personnel - médecins, infirmiers et auxiliaires - fit alors son devoir.

Mais il faut tenir compte des nécessités particulières du service en pays occupé et aussi de l'état moral assez bas des jeunes soldats exilés en pays étranger.

De octobre à février la mortalité à l'armée du Rhin, qui avait été de 3,2 % en 1924-25 et de 1,5 % en 1926-27 s'est brusquement élevée en 1928.

Il y avait en Janvier 28, 14 décès. En Janvier 29 il y en a 40. En février l'épidémie battra son plein.

Il y avait en, pendant l'hiver 1923-24 : 340 décès

-	24-25	: 253 -
-	25-26	: 189 -
-	26-27	: 201 -
-	27-28	: 106 -

Il y en eut un peu plus de 200 pendant l'hiver 28-29, mais sur un nombre 179 pendant le seul mois de février.

Il faut tenir compte, l'autre part, du fait que l'effectif de l'armée du Rhin était en 1923-24 presque

dont le cas il faut aujourd'hui.

- Nous avons commencé notre enquête par la ville de Trèves.

dans cette garnison, la plus atteinte, nous avons visité les casernements et les hôpitaux, interviewé les médecins. C'est S. trèves qui est partie la campagne de peste. Nous avons vu aussi les initiateurs de cette campagne. Ils nous ont très largement déclaré qu'il regrettait infiniment la publicité factuse faite autour de l'affaire et le tourment qu'il leur a été causé. Ils ont été impressionnés par les récits et renonçaient qu'ils avaient de mieux vérifier. Nous l'aurions écrit au député qui a fait état de leur lettre pour lui exprimer leur regret.

Il est certain que les troupes sont : trop trop nombreuses et trop peu entassées. Mais les malades ont été soignés avec un équipement et une compétence parfaits et les procédures mettent en œuvre les dernières progrès scientifiques.

On a dit que les officiers n'avaient pas été atteints. C'est exact : 57 l'ont été sur 310.

On a dit aussi que la population civile n'avait pas été atteinte. Si, l'enquête était très difficile car les autorités allemandes se refusaient à donner de renseignements. Mais le directeur général a pu obtenir les chiffres suivants : En février 1928 : 87 décès

En février 1929 : 150 -

Le Dr Lechin a tenté d'aller vérifier lui-même le renseignement au bûcheron. Il y a vu de grandes tranches fraîchement croustillantes. Il y a bien eu épidémie dans la population civile comme parmi les troupes.

S'il y a eu plus de décès dans les unités de cavalerie et d'artillerie que dans les autres, c'est tout à l'obligation de passage, périlleux pour les soldats.

Le rapport à la place montre que toutes les précautions possibles avaient été prises, notamment pour éviter les stationnements prolongés des voitures, les tirs, et pour assurer fort le vêtement chaud.

Le niveau des infections, ont été très énergiques - mais un nombre assez considérable de médecins ont été eux-mêmes atteints et les autres ont été "éboués".

Nous avons recherché quels avaient été les cas les plus graves de hommes déciés, pendant la semaine qui avait précédé leur hospitalisation. Nous n'avons rien trouvé d'anormal ou de répréhensible. aucun cas d'homme non reconnu malade à la visite et hospitalisé tardivement.

Le chef d'escadron sans hésitation pris sur les bonnes pour assurer une alimentation meilleure. Les exercices à l'extérieur étaient très suffisants avant 9 h du matin et après 15 h.

Il faut donc conclure que l'éclat a été nettement épisodique et que le devoir du personnel sanitaire a été au-dessus de tout élogie.

Le bivouac nous sommes allés : Worms.

La aussi l'épidémie a été grave, mais tous les chefs ont été parfait. Les parents des malades et des déciés ont été très bien accueillis et reçus au Centre militaire avec beaucoup de sollicitude. Beaucoup ont écrit des lettres émouvantes de remerciements.

Le chauffage n'a pas fait défaut. Le charbon était véritable à volonté. Les sijous à l'hôpital ont été, pour les déciés, de la durée normale d'un broncho-pneumonie.

Le médecin chef, grippé lui-même, a refusé le service étant assez fier.

21

A Germersheim, où le climat est affreux, nous avons trouvé un colonel de tout premier ordre.

Il avait pris toutes les mesures possibles et accompagnait tous les jours le médecin sans se visiter aux malades. Ces brasseurs avaient même été allumés devant certains guerriers.

L'épidémie de grippe a été bénigne. Mais elle avait été précédée d'une épidémie très sévère de rougeole.

A Landau, il s'est produit un certain nombre de décès. Mais les hommes ont toujours été en état : l'hôpital en temps normal.

Voici donc mes conclusions. Il y a lieu de noter l'abord que l'état sanitaire est toujours plus mauvais en Rhénanie qu'en France, en raison du climat, des exigences du service et de l'état moral des troupes.

La récente épidémie de grippe a été particulièrement grave. Mais les malades ont été soignés avec beaucoup de science et beaucoup de dévouement.

On a dit que les mesures prises tardivement avaient arrêté l'épidémie, et qu'on aurait pu l'arrêter plus tôt. C'est inexact. Ces mesures avaient été prises antérieurement à l'épidémie, et la grippe a suivi la courbe normale pour la durée et pour l'intensité.

Il n'y a pas en Seine plus éprouvés que les autres par suite de nourriture insuffisante ou mauvaise. On peut seulement observer que partout les pupilles de l'assistance ont été les plus éprouvées par suite de leur moindre résistance. Au contraire les hommes qui ont eu à exercer un service très actif, qui ont été entraînés, ceux qui ont suivis les pelotons ont été plutôt moins éprouvés.

Il conviendrait, d'autre part, de s'engager en

Rhénanie que des hommes revient le pays froid et montagnard et n'ont ni suspets, ni maladies. Cela n'a pas été fait. A Daxx-Pont, 300 rumeurs ont été proposées pour la réforme et 150 ont été rejetées.

Quoiqu'il en soit, il n'y a jamais eu, comme n'importe, d'hommes morts de froid. On avait fait dire qu'à Trèves des soldats conducteurs de trains avaient été stationnés plusieurs heures dans un froid glacial pour attendre des familles d'officiers à la sortie d'un train. Il n'y a jamais eu de station prolongée, et aucun de conducteurs, ni les messes qui ont été attendues par les familles, d'officiers à la sortie d'un train. L'autre intime n'a été parmi les victimes de la grippe.

Il y a donc en France une réminiscence grise de l'ancien temps, des exagérations manifestes et des invraisemblances, et le Service de Santé de Rhénanie a fait admettre tout son devoir.

M. Combattant — Je tiens à m'associer pleinement à l'exposé de M. Gallot. Nous avons été partout ensemble et avons marché en plein accord avec nos collègues de la Chambre.

La mortalité regrettable qui s'est produite est une incontestablement au grand froid, qui fut exceptionnel. J'ai trouvé chez presque tous les malades que j'ai examinés le même symptôme de pneumonie grippale. L'épidémie a sévi dans la population civile comme dans les corps de troupe, en particulier dans les collectivités. Dans une confrérie fort nombreuse il y a en six lieux de culte.

On peut dire qu'il y a trop de troupes et que les anciennes casernes allemandes y sont humides et

malsaines.

Peut-être aurions nous pu, depuis 10 ans que nous sommes là, améliorer les casernements et les hôpitaux. Quant à l'alimentation, elle dépend surtout des capitaines.

Autre remarque : l'incorporation à 20 ans paraît être une erreur grave, et l'incorporation en Novembre également.

Enfin il faudrait un tri très sévère des hommes envoyés en Rhénanie.

Enfin, j'ajoute que le personnel sanitaire a fait tout son devoir. On a la peur malheureusement bien au-delà des renforts qui auraient été nécessaires, les médecins civils étant eux-mêmes très occupés.

M. Gaston Menier - Je veux rendre hommage à la compétence et à la sincérité avec laquelle nos collègues ont rempli leur mission.

Il serait peut-être intéressant de savoir si les malades de la grippe ont été particuliers à l'armée du Rhin ou s'ils se sont manifestés aussi dans les autres régions.

Il est certain que la grippe a été aggravée par une vague de froid soudaine et terrible. Il est donc probable qu'il y a eu des épidémies un peu partout. A Paris, même dans les milieux non militaires, dans les usines et les grands magasins par exemple, il y a eu un pourcentage de malades très élevé.

M. Gallet - En effet la morbidité a été un peu partout, en février, plus élevée qu'à l'ordinaire. En ce qui nous concerne, nous n'avons pas enquêté que en Rhénanie, et notre mission était de constater si les fautes avaient été commises, si notamment des hommes étaient morts de froid. Nous n'avons rien trouvé

de vêtement gras et répugnante. Un seul cas nous est apparu douteux, celui du cardinal Barbe, qui serait resté deux jours en prison alors que l'ordre avait été donné de fermer les locaux disciplinaires. Mais les témoins ont affirmé, d'autre part, que le cardinal une fois en convalescence, aurait ouvert une fenêtre et y serait resté longtemps pour parler à une femme, ce qui aurait entraîné sa rechute.

Un autre malade aurait été, par suite de la faute d'un sous-ordre, transporté en fourrière et non en voiture sanitaire. Mais il l'aurait à l'hôpital le médecin du corps l'a fait immédiatement hospitaliser et il a été rapidement guéri.

M. le gal. Hirschauer - Je suis très heureux que le saint sens de nos collègues civils et médecins qui aient été chargés de l'enquête en Rhénanie. Ils y ont agi en toute indépendance.

Cette épidémie n'est malheureusement pas la première. J'ai, en 1918, perdu deux sous-maîtres-major trois officiers en 48 heures. En Janvier 1919, à Strasbourg, j'ai vu se déclarer une autre épidémie dans les casernes allemandes. Ces casernes ont de gros défauts, en particulier l'absence de latrines de nuit, qui oblige à sortir dans les cours. Cela aurait pu être amélioré. Tout cela aurait alors pu aussi améliorer le matériel de combat avec du matériel français.

Je suis tout à fait d'accord avec nos collègues de la réunité. L'un réunément choisi pour la Rhénanie. Cela dit, je suis très heureux de résultats favorables de l'enquête.

M. le Président - Je crois qu'il faut donner

les résultats de l'enquête. Celqu'il se soit l'avis nos collègues, nous pouvons considérer leur mission comme terminée (Assentiment général)

La séance est levée à 17^h.

Séance du mercredi 20 mars.

Président & M. Albert Lebrun

Prévus : Mm. Lebrun, Gé. Léon Chauvel, Carillon, Voisin, Duprey, Berger, Lebert, Sireyjol, Sabatini, Morand, Chalamet, Gallet

Excus : Mm. Maugé et Gaston Menier

Le siège est ouvert : 14^h 30

Légitimation
& Rapporteurs

Tout Sénateur comme Rapporteur.

M. Morand pour la proposition de loi modifiant l'art. 64
de la loi sur le dégagement des cadres

M. Gallet pour la proposition de loi tendant à
accorder des permissions exceptionnelles aux militaires
cultivateurs.

Libération
du contingent de
la classe 1927.

M. Gé. Bourgeois donne lecture de son rapport
sur la proposition de loi, et parle Chambre. Tendant à
la libération anticipée du contingent de la classe 27

Les conclusions, favorable, sont adoptées.

Chévaux
de l'armée

M. Carillon - Il voudrait attirer l'attention de
la Commission sur le danger que présente actuellement
le défaut d'approvisionnement en chevaux pour l'armée.

On a relevé 167 p. d'etat de renvois, mais ce n'est pas
assez.

Il existe au Ministère de l'Agriculture un fonds de réserve très important, provenant d'un prélevement de 1% sur les ventes. Il nous paraît que ce fonds s'élève à 17 millions, bien qu'un prélevement important, d'une cinquantaine de millions, ait déjà été fait il y a quelques années.

Les primes allouées actuellement sont ridicules. Si l'on veut que la cavalerie puisse jouer son rôle et que les armes qui utilisent le cheval en aient suffisamment à leur disposition, il ne faut pas laisser détruire le monde du cheval militaire, les juments poloisiennes. Il y a bien à noter un état qui beaucoup ignorent, c'est qu'il y a plus de chevaux dans l'armée aujourd'hui qu'il n'y a de guerre.

L'été prochain fait chez nous des achats très importants de chevaux. Nous ne pouvons pas désinteresser cette question, et je demande que nous entremettons à ce sujet les grands chefs de la cavalerie.

M. le Gd. Hirschauer - La question du cheval militaire est en effet très importante. On abuse beaucoup de la motorisation. Il existe des cas fort nombreux où si l'avion, si l'automobile ne pouvoient suffire. Il faudra toujours des chevaux (Assentiment)

Si en 1918 nous n'avions pas annoncé aussi vite que nous l'aurions voulu, c'est parce que nous n'avions plus assez de cavalerie.

De plus il y a le grand danger, en temps de guerre, de trop peu posséder d'ennemis. C'est pourquoi j'ai toujours désiré voir favorisé le camion marchant au bois ou au charbon. Mais l'intérêt de la question du cheval militaire devient entier.

La Commission spéciale chargée M. Carillon

de rédiger un rapport sur cette question.

Ce rapport sera transmis à M. le Ministre de la
guerre, à qui seront demandés tous les renseignements
et apaisements désirables.

La Sionne et le 15/10

Séance du lundi 29 mars.

Présidence de M. Lebrun.

Présents : MM. Lebrun, G. Hirschauer, Renault, Sallé, A. d'Alsace, Carillon.

Excuse : M. Gaston Menier

La séance est ouverte à 14^h.

Permissions agrées
en 1929.

—

M. Gallet donne lecture de son rapport sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre, tendant à accorder une permission exceptionnelle aux militaires, célibataires.

M. G. Hirschauer — Il a été entendu précédemment que, lorsque nous aurons le service d'un an, la question des permissions agrées ne se posera plus. Au sujet je tiens à signaler l'inquiétude qui régne dans l'armée au sujet de l'incorporation en deux demi-classes. Toute l'instruction s'en rendent facilement. Il faut donc s'ingénier à trouver un système permettant l'incorporation en une fois. Peut-être pourra-t-on, à l'avenir, en ce qui concerne les permissions agrées, en accorder à condition que leur durée soit faite assortie "en rabot", c'est à dire très utile, dans les armes mortes, en particulier, au moment de l'incorporation des recrues.

La proposition de loi est adoptée.

Avancement et
limite d'âge des
interprètes

M. le Cte d'Alsace donne lecture de son rapport sur la proposition de loi relative aux règles d'avancement et aux

f 7

Désignation
de Rapporteurs

limité s'agit des officiers interprètes.
Le rapport, formel, est adopté.

Tout désignés comme Rapporteurs :

1^{er} M. René Renoult pour la proposition de loi
tendant à l'aliénation du château de Porgyrolly (Var)

2^{me} M. le G^é Hirschauer pour le projet de loi pro-
tendant addition à la loi du 8 janvier 09 (art. 22) sur
l'organisation des Cadres de l'armée de terre.

3^{me} M. le G^é Hirschauer pour la proposition de loi
tendant à modifier l'art. 1^{er} de la loi du 6 juillet 05
relative à la prise de rang des admissibles en 1914
aux soldats militaires de recrutement direct et aux
soldats d'anciens officiers et des officiers.

Le débattu et levé : 14^h 40

f 3
Séance du mercredi 27 mars.

Présidence de M. Albert Lehru

Membres : M. Lehru, G. Hirschauer, Pélime, Sallet, G. Menier, Burge, G. Bourgeois, Manger, Lecourtier, Combat, Ch. Dumont.

La séance est ouverte à 14^h 30.

Officiers d'administration, de service, d'intendance et de santé.

—

M. Paul Pélime donne lecture de son rapport sur le projet de loi, modifié par la Chambre, relatif à l'avenement et aux limites d'âge des officiers d'administration, de service, d'intendance et de santé.

Il y est précisé que la Chambre a introduit dans le projet un article 5 ainsi conçu :

“ Une loi spéciale fixera, à l'égard des officiers sortis de l'école d'administration militaire, les modalités d'application de la loi du 6 juillet 26 relatives :

1^o) à la prise de rang des administrables, en 1914, aux écoles militaires de recrutement direct et aux écoles de ses officiers élus-officiers.

2^o) à celle des officiers sortis des mêmes écoles en 1921 et années suivantes.

M. le G^é Hirschauer — Cet article va bouleverser l'annuaire des officiers d'administration.

M. le Président — C'est certain. Néanmoins nous ne pouvons refuser de faire ici ce que nous avons fait pour toutes les autres écoles.

Le projet de loi est adopté.

Fusionnement
des officiers d'adm.^{re}
de l'artillerie, du
génie, & l'Etat-major

M. Paul Pelissé — Rest le second projet dont je suis rapporteur, celui relatif au fusionnement des officiers d'administration de l'état-major, de l'artillerie, du génie, et de l'aéronautique.

La Chambre vient, en réalité, de rejeter le fusionnement en rejettant la limitation de la période de transition.

D'après le texte, les officiers d'adm.^{re} actuellement en activité pourront choisir entre le fusionnement ou la prolongation de leur statut actuel. D'autre part on ne rencontrera plus d'officier d'adm.^{re}, qui ainsi disparaîtront par extinction.

Évidemment cela ménage très bien l'intérêt des officiers d'administration, mais cela retarde beaucoup trop le fusionnement projeté.

Étant donné cette grave modification et aussi la disjonction de tout ce qui concerne les officiers d'adm.^{re} de l'aéronautique, le projet ne me paraît pas bonoïs de rapporter avant la séparation.

Citadelle
de Bitche.

Scindement du
fort Moselle à Metz

M. le gal. Hirschauer est désigné comme rapporteur :

1^o Du projet de loi portant scindement s'iran partie de la citadelle de Bitche

2^o Du projet de loi portant scindement du fort Moselle à Metz.

Il donne lecture à 2 rapports, qui sont adoptés.

Écols militaires préparatoires.

M. Manger donne lecture de son rapport sur le projet de loi modifiant la loi du 19 juillet 84 sur les Écols militaires préparatoires.

Le rapporteur est chargé par la Commission d'entendre avec le Ministre de la Guerre au sujet des priorités énumérées à l'article 1^{er}, qui comportent vraisemblablement une erreur matérielle.

Sur cette réserve, le projet est adopté.

Le Sénat est levé à 15 heures.

Séance du samedi 30 mars.

Présidence de M. Albert Lebrun

Présents : MM. Lebrun, Manger, Gallet, Sabatier, Dupuy.

La séance est ouverte à 10 heures.

Temps de service
de ainsi de 3 enfants
pour la famille

M. Manger est désigné comme Rapporteur
du projet de loi, adopté par la Chambre, accordant
six mois de réduction de service aux militaires appels,
ainsi de trois enfants et plus de deux enfants, ou ainsi de
quatre enfants et plus d'un enfant

Le rapport de M. Manger, conduisant à l'adoption
du projet, est adopté.

La séance est levée à 10^h 30'

Session du Jeudi 30 mai.

Présidence de M. Albert Lehman

Présents: M. M. Lehman, M. Hirschauer, Morand, M. Bourgeois, Gallet, Feraug, M. Meunier, M. Stettler et Blois.

La séance est ouverte à 16^h.

Modification de la loi
du 26 décembre 1925 sur
l'aménagement des cadres

—
M. Morand donne lecture d'un rapport
sur le projet de loi modifiant l'art. 44 de la loi
du 26 décembre 1925 sur l'aménagement des cadres.
adopté.

Prise de rang des
administrables en 1914
aux Ecoles militaires

—
M. M. Hirschauer donne lecture d'un rap-
port sur le projet de loi modifiant la loi du 6 Juillet 1926
sur la prise de rang des administrables en 1914 aux Ecoles mi-
litaires.
adopté.

Modification
de l'art 31 de la loi de
recrutement (grande Ecole)

—
M. Messimy — Je désirerais servir au
st l'affaire de l'article 31 de la loi de recrutement
relatif aux grandes Ecoles

M. l'Orsident — Vous avez rappelé que le
projet de loi dont vous parlez a fait l'objet d'un rapport
de M. M. Bourgeois, tendant à l'adoption du test
du franconnement. Ce test comprend seulement

l'adjonction à la liste actuelle des Grandes Ecoles de l'Ecole d'aéronautique.

Mais beaucoup d'entre nous estiment qu'il conviendrait de ne pas régler cette question sans prendre l'avis d'une Commission particulièrement compétente pour apprécier le niveau des Ecoles proposées.

La Commission d'enseignement me paraît toute désignée. Elle pourrait être saisie pour avis. Et, quand elle aurait formulé ses conclusions, nous modifierions, s'il y ait lieu, les voies.

Cette proposition est adoptée.

Vente
de la poudrière de St. Fons

M. Pierre Berger donne lecture d'un rapport tendant à l'adoption d'un projet de loi relatif à la vente de la poudrière de Saint Fons.
adopté.

Cession des fortifications
à Villefranche & Conflent

M. Pierre Berger donne lecture d'un rapport tendant à adopter le projet de loi relatif à la vente des fortifications de Villefranche & Conflent
adopté.

Armée d'Afrique

M. le 8^e Hirschauer — Je voudrais faire un mot de nos troupes d'Afrique. Je rentre d'un voyage en Afrique du Nord et j'ai eu l'impression que beaucoup de nos officiers, encoûts la besogne d'officier, ne sont pas contents de leur sort. Cela s'autent plus que leurs indemnités sont insuffisantes. Il y a la une situation de nature à

leur préoccupation quelque peu.

M. Messimy - Actuellement un tiers du personnel de l'armée française est en Afrique. C'est une situation assez faible. Car il n'y a pas un tiers de nos officiers militaires qui soit le maréchal colonial. Il faudrait tout au moins mieux payer les officiers et leur envoyer les bâts.

Il y a aussi l'inquiétante question du séjour en France des troupes de couleur. Le séjour a été résultant déplorable et nous l'avons écrit à M. le ministre.

M. G. Hirschauer - Les officiers d'Afrique se plaignent aussi du plafond des retraits, qui empêche, à partir d'un certain chiffre, les services coloniaux de compter pour l'évaluation de la pension.

désignation de Rapporteurs

—

Tout désigné comme Rapporteurs :

1^o) M. Messimy pour le projet concernant la clémence par anticipation dans la disponibilité des militaires de la 3^e fraction de la classe 27 et de la 1^{re} et de fractions de la classe 28.

2^o) M. le Cte d'Alsace pour le projet de loi établissant aux militaires indigènes sud-africains de l'armée militaire la disposition de la loi du 30 septembre 1915 créant l'emploi d'adjoint indigène pour les militaires des unités de tirailleurs et de spahis à l'Afrique du Nord.

✓ Seance est levée à 17 heures

10
Séance du Vendredi 7 Juin

Présidence de M. Albert Lebrun
Présent: M.M. Lebrun, Cavillon, Maury,
Pétine, d'Alsace, Gallet, de Taversac, Messimy.
Excuse: M. Penancier.

La séance est ouverte à 15 heures

Designation
d'un Rapporteur
—

M. Gallet est désigné comme Rapporteur du
projet de loi relatif à la location des usines d'acide
sulfurique de Forges

Territoires
autour des magasins à poudre
—

M. le Président donne lecture d'un rapport
de M. Penancier sur le projet de loi concernant les
territoires autour des locaux et magasins servant de
fabrication de poudre et explosifs.

Le texte du projet est adopté sous la réserve que
le Rapporteur est autorisé à modifier, s'il y a lieu,
l'article 3 de façon à viser non seulement la loi 21841
sur les propriétés, mais les deux lois ultérieures qu'il aura
modifiée.

Fusillement
des officiers d'administration
dans les armes.
—

M. le Président - Nous passons au projet
de loi sur le fusillement dans les armes des officiers
d'administration de l'état-major, de l'artillerie et de
l'armée. La Chambre a, comme vous le savez, modifié
le texte adopté par le Sénat, en prévoyant une pein-

de transitoire allant jusqu'à l'extinction complète des officiers qui n'auront pas opté pour le nouveau statut.

J'ai reçu une lettre de M. le Ministre de la Guerre qui nous demande d'adopter le texte voté par la Chambre

M. P. Pelisse, Rapp. - Dans ces conditions, et étant donné le renouvellement du gouvernement, je me démets des fonctions de Rapporteur.

M. le Président insiste auprès de M. Pelisse, au nom de la Commission, pour qu'il conserve le rapport.

M. Pelisse - Non, je ne veux pas avoir l'air de me déjuger. Ma résolution est définitive.

M. Thénard - Les intérêts des officiers des armes ne sont ils pas lissés par le nouveau texte ?

M. le Président - Je ne crois pas. Il s'agit plutôt ici d'une question d'harmonie et de mesure dans la législation. Il est bien certain que le prolongement espéré d'une période transitoire est toujours gâcheux et regrettable. Cependant si n'espérais pas qu'ici l'intérêt général se trouve en jeu. J'ajoute que la Chambre a voté son texte à la quasi-unanimité, et qu'il faut en finir avec ce sujet.

M. le G^é Stucki est désigné comme nouveau Rapporteur pour la révision de conclusion, sans modification de détail, à l'adoption du texte de la Chambre.

Empli

5 adjudicat indigène
en Afrique du Nord

M. le Comte d'Alsace donne lecture du doc

rapport sur le projet de loi relatif à l'emploi d'adjoints indigènes dans les troupes d'Afrique du Nord.

M. Mangin — Des dispositions ont été prises pour qu'il n'y ait pas de frictions entre adjoints indigènes et adjoints ou sous-officiers français ? Pour qui connaît les troupes d'Afrique, cela a une grande importance.

M. l'Ésident — Le texte prévoit que le Ministre fixera les modalités d'application. Dans ces conditions votre rapporteur pourrait s'entendre avec lui sur la question qui vient d'être troublée.

M. Messimy — Qu'on éteigne surtout de confir : des sergents-chefs indigènes la comptabilité des unités.

Il est décidé que le Rapp. se mette en relation avec le Ministre de la Guerre.

Sur cette réserve, le projet est adopté.

Le Sénat est levé à 16 heures.

41

Scéance du Jeudi 27 Juin

Président M. Albert Lébrun

Présent: M. Lébrun, M. Hirschauer, Renault, Voisin, M. de Blois, Combet, Feuqier, Burge, M. Stiehl, Chéramet, Raiberti, Fouche, Menin, Mangin, Sallat, M. d'Harcourt.

La séance est ouverte à 17 heures.

Aliénation du
Château de Porquerolles.

M. René Renault donne lecture d'un rapport sur le projet de loi tendant à l'aliénation du Château de Porquerolles.

Le rapport, franchi, est adopté.

2

M. le Gé. Stiehl donne lecture de son rapport sur le projet de loi relatif au financement des armes de officiers d'administration de service, d'Etat-major, d'artillerie et de cavalerie.

Il conclut à l'adoption du texte à la Chambre.

M. le Gé. Hirschauer - Une difficulté est présente pour l'avenir. Au fur et à mesure que les armes progressent, les officiers d'administration de grades inférieurs disparaissent et ne sont pas remplacés. Comment alors pourra-t-on maintenir la proportion réglementaire entre le nombre d'emplois des différents grades?

M. le Président - Évidemment cette question se pose. Nous interrogerons à son sujet le ministre.

la Guerre, qui a probablement pris le dess.

Le rapport est adopté.

M. le G^{er} Hirschauer - Un seul mot encore. Il faudra toujours, dans les états-majors, des hommes connaissant à fond la comptabilité, les archives et les procédures. Ce n'est pas les officiers de troupe qui pourront rendre des services de cette nature. On renoncera donc nécessairement sur la réforme actuelle et on rétablira, sous une forme ou sous une autre, les emplois qui rempliront les officiers d'administration.

Désignation
de Rapporteurs

—

M. Berger est désigné comme Rapporteur :
1^e du projet de loi relatif à la contribution des fortifications de l'Alsace et de la Lorraine.

2^e du projet de loi créant un cadre spécial d'emploi réservé pour les fonctionnaires de la police.

Libération

des militaires pour la famille

—

M. Meninny est désigné comme Rapporteur de la proposition de loi relative au retrait au retrait des hommes dans leurs foyers, après un an de service, des militaires pris d'au moins plusieurs enfants.

Il donne lecture de son rapport pendant l'adoption du projet.

M. le Comte de Blois - Ne pourriez-vous pas étudier la fortune des militaires appartenant à des familles de plus de 11 enfants ?

43

M. le Rapporteur — Nous ne pouvons pas nous engager dans la coordination à ces cas particuliers, alors surtout que dans quelques mois le temps de service sera ramené à un an pour tout le monde.

Le rapport est adopté !

Ligne électrique
à Eget : Arras

—

M. Ferreira donne lecture de son rapport sur le projet de loi approuvant une convention entre les ministres de la guerre et des Finances et la Cie de la M.R. pour la concession à celle-ci d'une ligne de transport d'énergie électrique entre Eget et Arras.

Le rapport, parcellaire, est adopté !

Adoption à l'art 22
de la loi du 8 Janvier 25
(cadre de réserves)

—

M. le Général Hirschauer donne lecture de son rapport sur le projet de loi portant adoption à la loi du 8 Janvier 25 (art. 22) sur l'organisation des cadres de réserves.

Adopté !

Libération des
militaires de la 3^e fraction de
la classe 27 et des 1^{er}, 2nd et 3rd
fractions de la classe 28.

—

M. Messimy donne lecture d'un rapport concluant à l'adoption du projet de loi sur la libération des militaires de la 3^e fraction de la classe 27 et des 1^{er}, 2nd et 3rd fractions de la classe 28.

Adopté !

Cour spéciale
de Justice militaire

—

M. Pierre Berger — J'ai été désigné comme Rapporteur, pour avis, de la proposition de loi tendant à

la création d'un bureau spécial de justice militaire chargé de la révision des sentences prononcées dans la zone des armées par toute juridiction d'exception.

M. le Président m'a communiqué une lettre dans laquelle M. le Ministre de la Guerre insiste pour l'adoption de cette proposition.

Je n'ignore pas que la Commission d'égislation, saisie au fond, a déposé un rapport favorable. Mais en effet me convainc je considère que cette proposition, en raison de son caractère beaucoup trop large et de nombre formidables révisions qu'elle pourrait entraîner, est dangereuse et ne doit pas être adoptée.

M. le Président — Le mieux sera, dans ces conditions, de convoquer M. le ministre de la Guerre et de l'entendre à ce sujet. (Assentiment)

La séance est levée à 18^h40'

Séance de Vendredi 26 Juillet.

Présence de M. Lebrun.

Présents : M. Lebrun, M. Hirschauer,
M. Monpaz, M. Stahl, M. Simony, M. Mange.

La séance est ouverte à 14^h 30

Mais d'ores.

M. le Président — J'ai réuni la Commission
pour qu'elle examine s'il n'y a pas lieu de déposer
de rapporteur pour la proposition de loi à M. le minis-
tère à l'ordre des art. 8, 17 et 18 de la loi de rentrée
et pour le projet complétant l'art. 9 de la loi du 31 mars
1920 sur les pensions, et éventuellement pour rapporter
d'après la proposition tendant à l'établissement d'un
service des militaires appliquant à peu près de même et dans le
même sens.

La Commission décide qu'« étant donnée
l'imminence de la clôture de la session, il convient
de renvoyer à l'entrée le trésor de la Commission

La séance est levée à 14^h 45.

Séance du Jeudi 7 Novembre

Présidence de M. Lébrun

Présents: MM. Lébrun, Général Hirschauer, Général Blois, Général Stuhl, Morand, Toucher, Ch. Dumont, Général Bourgeois, Caillaux, Lutat, Mangin.

La séance est ouverte à 15.^h 45.

Nomination
de Rapporteurs.

Sont désignés comme Rapporteurs:

1^o M. Messimy pour le rapport à l'issue tendant à modifier les articles 8, 17 et 18 de la loi sur le remboursement du 31 mars 28.

2^o M. le Général Stuhl pour l'avis à donner sur le projet complétant l'art. 9 de la loi du 31 mars 19 sur la législation des pensions des armes de terre et de mer en cas de invalidité, de ces personnes, le blessure reçues et les maladies contractées ou aggravées au service.

3^o M. Morand pour la proposition, adoptée par la Chambre, tendant à l'asser, après un an de service, les militaires sous les drapeaux appartenant de père et de mère, ainsi qu'une famille de trois enfants au moins.

4^o M. le Général Hirschauer pour le projet de loi relatif à la reorganisation des troupes militaires de l'armée métropolitaine et du personnel des corps de l'armée et marocaine.

47

La Commission décide de ne pas rapporter le projet d'ordre tendant à accorder une permission approchée de 10 jours aux militaires, fils de veuve de guerre, même si ces militaires n'ont pas accompli les 6 mois de service révolutionnaire.

Organisation défensive des frontières

M. le Gé. Hirschauer s'asseoit sur le bureau de l'assemblée, au nom de la Sous-Commission s'enquête, le rapport de l'état à l'ensemble des travaux de mission état de défense de cette frontière du N. E.

(La conclusion de ce rapport est que l'état des travaux n'est pas ce qu'on pourrait espérer après les constatations déjà faites sur place l'année dernière).

M. le Gé. de Blaiz - Il me paraît indispensable que nous entendions M. le Ministre de la Guerre à ce sujet.

M. Charles Damont - La question présente deux côtés distincts : le côté technique, relatif aux travaux, sur lequel le rapport peut nous renseigner, et d'autre part le côté financier : Quels crédits ont jusqu'à présent été engagés et qu'en a-t-on fait de ces crédits ?

M. le Gé. Hirschauer - Il me semble que la Commission devra s'abstenir d'entendre la Sous-Commission, qui a fait son enquête.

M. le Président - Nous sommes tout à fait d'accord. La Commission entendra la explication de la Sous-Commission le plus tôt possible.

La séance est levée à 16^h 25.

14/

Séance du Jeudi 14 novembre

Présidence de M. A. Libman

Présents : MM. Libman, Gé. Hirschauer, Berger, Gé. Stahl, Voisin, Hayez, Renault, G. Leterrier, Touché, Ch. Dumont, G. d'Alancourt, G. Bugeaud, Chalamet, Feuga, Carillon.

La séance est ouverte : 16^h 15.

Compte rendu de
M. Gé. Hirschauer
sur l'état d'avancement
des travaux d'organisation
de la frontière du N.-E.

—
M. le Gé. Hirschauer donne lecture de
son rapport relatif à l'enquête dont il avait
été chargé, ainsi que M. le Président Libman et
M. le Vice-président Berger, sur l'état d'avancement
des travaux d'organisation défensive de la frontière
du Nord-Est.

(Voir aux archives de la Commission le texte de
ce rapport).

M. Pierre Berger — Je tiens à dire avec
force que nous avons toujours été, M. le Gé. Hirschauer
et moi, en parfait accord. Nous avons interrogé
le Ministère sur diverses questions, notamment sur
la conclusion du rapport dont avait été chargé M. le
Général Guillaumat. Nous n'avons obtenu aucune
réponse.

Il y a un mois, à Metz, M. le Général Pétain
a déclaré formellement que les travaux de fortification
de Metz seraient épuisés au bout trois ans.

Or l'autre jour, à la Chambre, M. Briand a déclaré

ce tout allait être fait à Metz. En réalité, avec le trouble qu'apporta l'incursion de la Rhénanie, il faudra plus de trois ans. Ainsi notre frontière se trouvera déconcertée.

Les commandes pour les travaux à Metz n'ont été faites que le 22 septembre dernier. Il faut un peu changer. Il faut voir le Ministre, et il faut que notre enquête ait une sanction.

Certains d'entre nous demandaient, l'année dernière, ce qu'on a fait sur la frontière du Nord. La réponse est très simple : Rien. Sur la frontière du Sud Est on a fait très peu de chose. Il nous faut agir différemment sur le Ministre lui-même.

M. le Président — Je vais faire reproduire par notre secrétaire les procès verbaux de séances au cours desquelles nous avons, depuis 1920, entendu le Ministre discuter sur la question de la mise en état de défense de notre frontière de l'Est. Cela éclairera la situation.

A dire vrai, j'ai l'impression que nous nous trouvons ici dans un cas tout à fait analogue à celui qui a existé, avant la guerre, pour l'artillerie lourde. (Très bien !)

On se trouve en présence de théories différentes, de systèmes opposés. Et il manque toujours, au moment où la discussion devrait finir, une autorité pour dire : Maintenant c'est assez, passons à la décision. (Amenement général).

Les séances qui viennent d'être prises avaient pu l'être il y a deux ans. Encore là, au moment du vote des crédits, les plans avaient été achetés et définitifs n'y aurait il rien à dire. Mais il n'en

par été ainsi. On a changé récemment de conception sur certains points, et on discute encore, entre techniques, sur certains questions.

Les discussions d'école ne sont même pas actives!

Je remettrai à M. le Ministre de la Guerre le rapport de M. le Général Hirschauer, et si l'on demandera à venir devant nous après en avoir pris connaissance.

M. Charles Dumont - Un mot toutefois pour Remond. La Commission de l'armée a la liberté en effet concernant les conditions et les modalités des accords de La Haye. Un rapport de la Commission de l'armée me paraît indispensable sur cette grande question. Si la Commission veut bien me le faire, je m'en chargerai volontiers.

M. le Président - Ce rapport aura d'autant plus d'intérêt que certains passages du récent discours de M. Briand ne m'ont pas paru en concordance parfaite, ~~et~~ notamment en ce qui concerne la construction de voies ferrées en Allemagne, sur l'expériencede nos amis fait ici.

M. Charles Dumont - Ce qui m'a le plus frappé, c'est un passage du discours de M. Lardieu relatif aux routes nouvelles en Allemagne, qui auraient fait l'objet d'un memorandum remis à La Haye. Nous avons donc de si bonnes et bonnes raisons de nous occuper ici de la question.

Le séance est levé à 17^h45'

Seance de Jeudi 19 Decembre.

Président et M. Albert Lehman
La séance a été ouverte à 15^h 30.

Présents: MM. Lehman, M. Hirschauer, Mangin,
J. Stoll, Hayez, Rabat, A. Mois, J. Tubersac, J. Landenat,
Voisin, Meninny, Le courtier, J. Lévy, Sautaine, Feuga,
Mouss, A. J. Marquet, Buge, A. J. Alou, Chalamech,
Caillaux, J. Menier, Ch. Dumont, Mathieu, Tiber, Gavillon,
Latatine, Renault, Fouche, St. Bourgeois.

Designation
& Rapporteurs

First Voyer à un Rapporteur:

M. l'És Hirschauer pour le proj. de loi à M. Morin
tendant à faire bénéfice de majoration à tte. l'étude
préliminaire des anciens élus à St. Gervais et St. Leu.

M. Menier pour le proj. de loi relatif aux fortifica-
tions à Boulogne-sur-Mer.

M. Buge pour le proj. relatif à l'ancien de
ville à l'appréciation des terrains de la cité de Valenciennes.

M. Buge pour le proj. relatif à l'ancien de la ville
d'Amiens des terrains Ballys et Decouz.

M. l'És Hirschauer pour le proj. établissant aux officiers d'admin. de l'École d'admin. milit. les dispositions de la loi du 6 Juillet 1926.

16

M. Gaudin pour le projet de loi relatif à un échange de terrains sur le domaine de la poudrière de Blanquepignore.

Pensions militaires

—

M. J. Stahl donne lecture à son avis sur le projet de loi complétant l'art 9 de la loi du 31 mars 1919 sur les pensions, en ce qui concerne les séries suivantes, les blessures reçues et les maladies contractées en service.
adopté.

Musiques militaires

—

M. J. Hirschauer donne lecture à son rapport sur le projet de loi portant réorganisation des musiques militaires et du personnel des chef et des chefs de musique.

Le rapport est adopté pour l'avis de l'avis de sonnerance en ce qui concerne le grade et le traitement à attribuer au chef de la musique de la Garde Républicaine.

Audition

du Ministre de la Guerre

—

Organisation défensive du Ministre de la Guerre et du Général Bellafond
de frontières

—

Un rapport sur l'organisation défensive de la frontière à l'est

(Voir compte rendu sténographique)

Le séance est levée : 18^h 20'

Seance du Jeudi 29 Decembre

Présence de M. Albert Lébrun.

Présents: Mme. Lébrun, M. Bourgeois, M. Stahl,
Daniel Vincent, M. Alsace, Saudaire, Corillon,
Hayez, M. Menier.

La séance est ouverte à 14^h 30.

Crédits pour
l'organisation défensive
des frontières

M. J. Stahl est désigné comme Rapporteur Paris
du projet relatif portant ouverture de crédits en vue
d' l'organisation défensive de la frontière des frontières.

M. Daniel Vincent insiste sur la nécessité de fortifier
la frontière du Nord.

Poudrière de Blanquefort

M. Saudaire donne lecture de son rapport sur
le projet relatif à un dépôt de terrains situés sur
le terrains de la poudrière de Blanquefort.

Le rapport est adopté.

La séance est levée à 15^h 15.

Seance du Samedi 28 Decembre

Présence de M. Albert Lebrun.

Présents : MM. Lebrun, St Hilaire, le secrétaire,
de Talace, Satatini, Mangin, Voisin.

La séance est ouverte à 14^h.

Ville d'Amiens

M. le Président donne lecture d'un rapport
Casenau, Bély, direct Decouz de M. Berger sur le projet à lui approuvant la cession
à la ville d'Amiens de casenau, Bély, direct Decouz.
(adopté)

Citadelle de Perpignan

M. le Président donne lecture d'un rapport de
M. Berger sur le projet de loi relatif au déboursement
de la citadelle de Perpignan et de la cession de Tencin
à la ville
(adopté)

Applications de l'ordre d'admission
aux officiers d'admission
Satis à Vincennes

M. le Président donne lecture d'un rapport de M. le
Gén. Hirschauer sur le projet de loi relatif aux bonifications
d'ancienneté à accorder aux officiers d'admission
satisf. à l'Ecole de Vincennes après la guerre.
(adopté)

Musiques militaires

M. le Président donne lecture d'un rapport de
M. le Gén. Hirschauer sur le projet de loi relatif à la réorganisation
des musiques militaires.

Le rapport est approuvé, après observation de M.
Mangin (pourvu au grad de chef aux Capitaines déjà retraités)
et de M. St Hilaire (Création d'un corps à musiciens).

Credit
pour l'organisation
défensive des frontières.

—

M. le Gé^{al} Stahl donne lecture d'un ~~rapport~~
avis sur le projet de loi portant ouverture de crédits
en vue de l'organisation défensive des frontières.
(« adopté »).

Questions d'
M. Maugé.

—

M. Maugé — Les représentants en cours éprouvent
certaines inquiétudes au sujet des essais fait dans l'ar-
mée en vue de l'adoption de succédans du cuir dans la
fabrication des chaussures. Ces succédans, le cuir en
particulier, fait de sorte d'une très grande solidité. Mais
il serait intéressant d'être renseigné exactement sur les
intentions de l'administration militaire.

D'autre part, M. le Gé^{al} Hirschauer a signalé, il y a
quelque temps, la conduite admirable des bûcherons pendant
la guerre sur le front, de l'état des hostilités. Ces hom-
mes, qui appartenait à des classes anciennes, semblaient bien
dignes de revoir le Code de combattant.

Enfin je vous signale un circulaire ministériel
aux Termes duquel les étudiants refusés en Juillet à leurs
examens peuvent obtenir un succès d'incorporation pris-
qu'en Normandie. Mais il sont ensuite pris de tout
permis. Il sera pris un peu exagéré ?

En terminant, un mot sur la nourriture des
troupes : il convient de noter que, si les hommes se plai-
gnent, ce n'est pas de la quantité des éléments, mais
de leur qualité, de leur préparation. Il y a quelque chose
à faire.

M. le Président — En ce qui concerne les suc-
cédans de cuir, nous demandons votre avis à M. Maugé
à propos de ministère des renseignements nécessaires.

En ce qui concerne la Carte à combattre pour les bûcherons, il me paraît impossible, d'après les termes de la loi, de la leur accorder. On pourrait voir s'il n'y a pas autre chose à faire en leur faveur.

Enfin, en ce qui concerne les étudiants dont a parlé M. Manger, ils ont évidemment droit à la permission normale s'ils accomplissent le temps normal de service.

Le bilan est bon à 15.¹¹ 20.
